



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/17306  
25 juin 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 JUIN 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur  
l'horreur des informations suivantes transmises par l'Agence de presse de la  
République islamique depuis Damas le 23 juin 1985 :

Exécution de prisonniers de guerre iraqiens rapatriés

Damas, le 23 juin, IRNA - Selon un ressortissant iraquien arrivé récemment à  
Damas, les prisonniers de guerre iraqiens rapatriés qui refusent de raconter  
des mensonges sur la République islamique risquent d'être exécutés par le  
régime iraquien. Il a déclaré que certains prisonniers de guerre iraqiens  
libérés avaient déjà été exécutés pour avoir refusé de faire de fausses  
déclarations à propos de l'Iran.

Certains des prisonniers de guerre iraqiens infirmes, qui ont été récemment  
relâchés de manière unilatérale par la République islamique, n'ont pas été  
remis à leurs familles.

La nouvelle de l'exécution, par le régime iraquien, de prisonniers de guerre  
rapatriés a plongé son gouvernement dans une profonde consternation.

Conformément à sa politique de rapatriement unilatéral des prisonniers de  
guerre iraqiens infirmes, le Gouvernement de la République islamique d'Iran en a  
libéré à ce jour un grand nombre, pensant que leur vie ne serait pas en danger dans  
leur propre pays. Toutefois, compte tenu de ces informations alarmantes faisant  
état de violations flagrantes du droit humanitaire par l'Iraq, qui constituent en  
elles-mêmes un acte criminel, le Gouvernement de la République islamique d'Iran  
vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour ouvrir immédiatement  
une enquête sérieuse sur la question afin de protéger la vie des prisonniers de  
guerre iraqiens rapatriés et donner au Gouvernement de la République islamique  
d'Iran l'assurance qu'il ne sera pas porté atteinte à la vie, à la sécurité et à la  
dignité des prisonniers de guerre iraqiens qu'il est prévu de rapatrier

unilatéralement. Sans cette garantie, le Gouvernement de la République islamique d'Iran se sentirait responsable de la mort des prisonniers de guerre iraqiens qu'il aura rapatriés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République islamique d'Iran  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

-----

